

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 JANVIER 2012**

**Compte-rendu affiché le :** 13 janvier 2012

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 17 janvier 2012

**N° 12-01-01A**

**OBJET :**  
**Acquisition ancien hôpital**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 6 janvier 2012

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Johanne FOURNIER GERIN

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Mireille PAULET.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Ennemonde MURGUE à Gérard ESCALES – Frédéric PAILLAS à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève NIGAY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-01A



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION ANCIEN HOPITAL

Par acte notarié du 5 avril 2000, l'Hôpital local de Saint-Galmier a donné à bail à la Commune un tènement sis Boulevard Gabriel Cousin et cadastré section AE n° 479, 83 et 84.

Ce bail comportait une promesse de vente stipulant que la Commune avait la faculté d'acquérir l'immeuble à partir de la dixième année du bail au prix ferme et définitif de 791 667,75 €.

La Commune a sollicité par lettre RAR du 29 janvier 2010 adressée à l'Hôpital local la réalisation de la vente.

Le Directeur de l'Hôpital a explicitement rejeté cette demande.

La Commune a saisi le TGI de Montbrison pour solliciter l'exécution du contrat et la réalisation de la vente promise à l'acte.

Par jugement du 3 août 2010, le TGI a constaté que la Commune a levé l'option d'achat, a jugé que sa décision valait vente de l'immeuble et que cette vente serait parfaite par le paiement par la Commune du prix fixé auprès de l'étude des notaires.

L'Hôpital de Saint-Galmier a fait appel de ce jugement.

Par arrêt du 13 décembre 2011, la Cour d'Appel de Lyon a confirmé le jugement du TGI et dit que son arrêt vaut vente de l'immeuble par l'Hôpital local de Saint-Galmier à la Commune.

Pour que cette vente soit réalisée il convient de déposer la grosse du jugement et la grosse de l'arrêt au rang des minutes de l'étude de Maître Brunel en vue d'une publication à la conservation des hypothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** que l'arrêt du 13 décembre de la Cour d'Appel de Lyon vaut vente par l'Hôpital local à la Commune de Saint-Galmier du tènement sis Boulevard Gabriel Cousin, cadastré section 479, 83 et 84, pour le prix de 791 667,75 €.
- **REQUIERT** Maître Brunel aux fins de publier le jugement du Tribunal de Grande Instance de Montbrison et l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon au bureau des Hypothèques.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce dépôt de jugement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 17 janvier 2012.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-01A